

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents ou représentés : 17

Date de la convocation :  
21 novembre 2024

L'An deux mille vingt quatre,  
le 09 décembre à 10 heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes des Deux Rives dûment convoqué, en session ordinaire, en date du 21 novembre 2024, s'est réuni dans la salle du Conseil sous la Présidence de Monsieur ZANIN Daniel, en l'absence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président, empêché.

**2024-D-5-2-2-49 Objet : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du CIAS du 28 octobre 2024**

**Présents :**

Madame BARDOLS Geneviève, Monsieur BENVENUTO Raymond, Monsieur BONGIOVANNI Gérard, Madame BOUSSIÉ Anne-Marie, Madame CLUCHIER Marie Christine, Monsieur CRISTIN Robert, Monsieur DINIZ-DUPRAT Jean Luc, Madame DUBURC Sylvie, Madame DUCASSE Marie-Noëlle, Madame DUJAY-BLARET Janine, Madame ESCUDÉ Vanessa, Madame GAILLARD Elisabeth, Monsieur GROTTO Serge, Madame MAERTEN Marie-Bernard, Monsieur MARCHIOL Lido, Madame VRECH Régine, Monsieur ZANIN Daniel,

**Procurations :**

**Absents :**

Madame BERGES-Marie Hélène, Monsieur DUPUY Jean, Madame MALOSSE Sylvie, Monsieur MÉRIEL Guy, Madame PÈRE Catherine,

Est désignée secrétaire de séance : Madame DUJAY-BLARET Janine

**2024-D-5-2-2-49**

**Objet : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du CIAS du 28 octobre 2024**

*Service émetteur : CIAS*

*Rapporteur : Monsieur ZANIN Daniel, Vice-Président du CIAS*

Sur la proposition de Monsieur le Vice-Président du CIAS et suite au procès-verbal de la séance du 28 octobre 2024 qui fut adressé aux membres du Conseil d'Administration préalablement à la séance du 09 décembre 2024,

Le conseil d'Administration,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du CIAS du 28 octobre 2024 dans toutes ses dispositions.
- AUTORISE Monsieur Jean-Michel BAYLET Président du CIAS ou en son absence Monsieur Daniel ZANIN, Vice-Président, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour,  
mois et an que ci-dessus

Pour extrait conforme,  
Valence d'Agen, le 09 décembre 2024

  
Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-Président du CIAS,  
  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES** **Daniel ZANIN**  
Centre Intercommunal  
d'Action Sociale

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montauban dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*